
Erratum

A.M., 2011

**Arrêté numéro AM 2011-028 de la ministre
des Ressources naturelles et de la Faune et du
ministre délégué aux Ressources naturelles et
à la Faune en date du 13 juillet 2011**

CONCERNANT la levée partielle de la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière de terrains situés dans le Canton de Normanville, MRC de Caniapiscau, édictée par l'arrêté en conseil numéro 1554 du 21 mai 1969

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 27 juillet 2011, 143^e année, n^o 30, page 3414.

À la page 3415, à la fin de l'arrêté ministériel, la carte suivante aurait dû être publiée :

